

Allonnes
Avrillé-les-Ponceaux
Benais
Blou
Bourgueil
Brain-sur-Allonnes
Brion
Continvoir
Gizeux
Ingrandes-de-Touraine
La Breille-les-Pins
Langeais
Longué-Jumelles
Neuillé
Restigné
Saint-Michel-sur-Loire
Saint-Nicolas-de-Bourgueil
Saint-Patrice
Saint-Philbert-du-Peuple

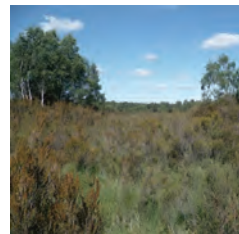
Le Croissant boisé et le Savignéen

■ Les paysages

Le « Croissant boisé » regroupe le Massif de Bourgueil et des boisements mixtes de feuillus et de conifères où sont localisés, dans les clairières, les bourgs et hameaux des villages.

Les boisements sont traversés par les vallées du Changeon, de la Roumer et les vallons de cours d'eau.

Au nord de ces massifs forestiers, des cultures céréalières associées à des boisements marquent la transition avec les espaces de polyculture et d'élevage du Savignéen.



■ Les paysages du Croissant boisé et du Savignéen

■ Les forêts

Plus de la moitié de la surface du Croissant boisé est couverte par une forêt de feuillus et de conifères. Les grands massifs sont traversés par quelques routes et chemins forestiers.

L'association de boisements, de cours d'eau et de clairières crée des espaces favorables à des espèces rares comme la Cigogne noire ou l'Engoulevent d'Europe. L'ensemble du Croissant boisé est ainsi classé en Zone de Protection Spéciale à l'échelle européenne.

L'entretien de ces boisements peut renforcer la qualité de cette biodiversité : gestion adaptée des lisières, préservation de vieux arbres à cavité et des arbres morts...

Au sein de ces massifs, quelques secteurs de landes subsistent créant des ensembles de végétation spécifiques, reconnus à l'échelle européenne pour leur valeur écologique.



■ Les cours d'eau, plans d'eau et zones humides

Les vallées encaissées du Changeon et de la Roumer sont reconnues à l'échelle européenne pour la qualité et la diversité de leurs milieux humides (présence du papillon le Cuivré des Marais).

Ces prairies sont parfois menacées par l'enfrichement ou la plantation de peupleraies. La création de seuils et de moulins a influencé l'écoulement de ces cours d'eau et modifié les écosystèmes.

De nombreux plans d'eau accompagnent ces prairies. Ils offrent un milieu de transition aux espèces entre milieux boisés et humides.

■ Tendances d'évolution, entre 1991 et 2007, des surfaces occupées par :

urbanisation



de 2,5 % à 3,5 %
du territoire

boisements



stable à environ
65 % du territoire

terres arables



de 15 % à 13,5 %
du territoire

prairies mésophiles



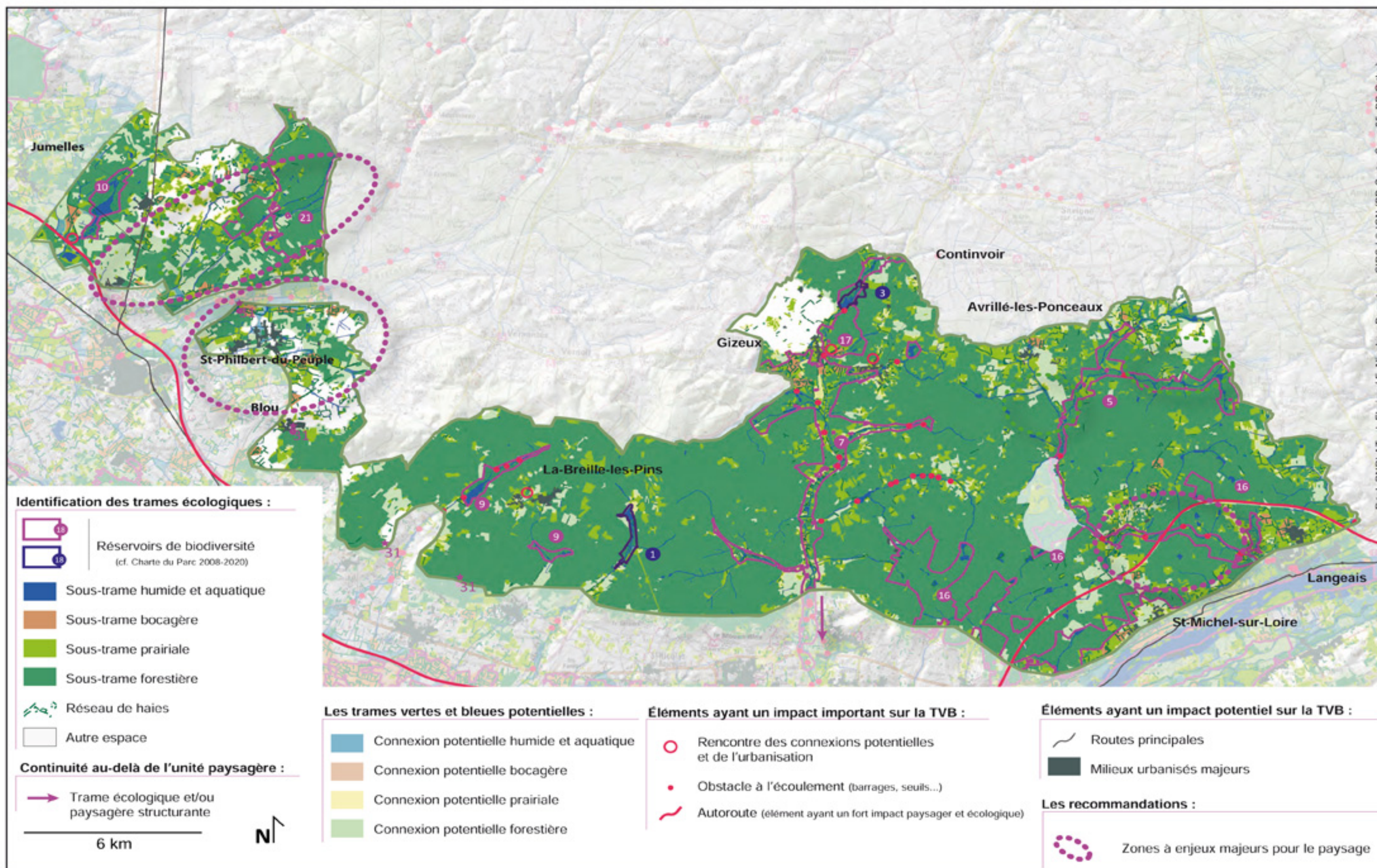
stable à environ
10 % du territoire

Ces tendances ne rendent pas compte de la répartition des surfaces sur le territoire : la stabilité ne signifie pas que leur localisation n'a pas varié au cours du temps.

■ Les clairières

Les clairières dispersées dans le massif forestier représentent environ un tiers du Croissant boisé. Lorsque ces clairières sont à vocation agricole, elles favorisent des espèces rares d'oiseaux comme l'Œdicnème criard ou l'Alouette lulu.

La partie du Croissant boisé située autour de Blou et Saint-Philbert-du-Peuple est irriguée par de petits cours d'eau longeant les parcelles de cultures ou de prairies.



Recommandations

	Zones à enjeux majeurs pour le paysage	Sur ces zones, la préservation et la restauration de la trame verte et bleue est un enjeu majeur.	Prise en compte des éléments du paysage dans les documents d'urbanisme	Directions Départementales des Territoires Chambres d'Agriculture
--	--	---	--	--

Trames vertes et bleues existantes

	Réservoirs de biodiversité (cf. Charte du Parc 2008-2020)	Les sites naturels exceptionnels (SNE) et les zones écologiques majeures (ZEM) sont décrits et caractérisés dans la Charte du Parc.	Mise en place de Contrats Natura 2000 Mise en place de Mesures Agri-Environnementales Protection dans les documents d'urbanisme	Parc naturel régional Chambres d'Agriculture Directions Départementales des Territoires, Conseil régional (SRCE), Syndicat Mixte du SCoT du Saumurois, Pays Loire Nature Le Parc vous accompagne lors de l'élaboration des documents d'urbanisme	
	Sous-trame existante humide et aquatique	Les trames vertes et bleues existantes sont identifiées par un classement de l'occupation du sol par sous-trame.	Inventaire des zones humides	Chambres d'Agriculture, ONF, CRPF	
	Sous-trame existante bocagère		Engagement de chartes forestières Documents de gestion forestière durable		
	Sous-trame existante prairiale				
	Sous-trame existante forestière	Le réseau de haies est cartographié sur la base de la photo aérienne de 2007.	Classement des haies par les Plans Locaux d'Urbanisme, Incitation à la plantation de haies Entretien des haies existantes (taille en têtard)	Le Parc vous accompagne lors de l'élaboration des documents d'urbanisme, Conseil Général, fiches techniques du Parc sur l'entretien des haies	
	Réseau de haies				
	Autre espace				

Trames vertes et bleues potentielles

	Sous-trame potentielle humide et aquatique	Les zonages identifiés par le Système d'Information Géographique sont des connexions potentielles entre les milieux.	Gestion écologique des cours d'eau (ripisylve, obstacles) Mise en place de Contrats Natura 2000 Mise en place de Mesures Agri-Environnementales Prise en compte dans les documents d'urbanisme Amélioration des connaissances du territoire	Gestionnaires de sites Natura 2000, Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, Conseil régional (SRCE), Agence de l'eau, Syndicats de Rivières (Bassin du Breuil et de la Roumer, Entente Interdépartementale/SAGE Authion), Conservatoire des Espaces Naturels, Fédérations de Chasse, Fédérations de Pêche
	Sous-trame potentielle bocagère			
	Sous-trame potentielle prairiale			
	Sous-trame potentielle forestière			

Éléments ayant un impact potentiel sur la TVB

	Route principale	Les routes peuvent fragmenter fortement l'espace et limiter voire empêcher le déplacement des espèces. En revanche, sur les bords de routes, si la gestion est adaptée, les espèces peuvent circuler.	Mise en place d'une gestion différenciée des bords de route (effectuer un fauchage tardif, limiter les traitements phyto-sanitaires)	Conseil Général Directions Départementales des Territoires Communes et Communauté de communes
	Milieu urbanisé majeur	Si l'urbanisation peut limiter la circulation des espèces, elle peut aussi la favoriser (jardins et espaces publics gérés de manière écologique moyennant une attention particulière dans leur conception et leur gestion).	Mise en place d'une gestion différenciée des espaces publics Espèces végétales locales à privilégier Information auprès des habitants sur la gestion écologique des jardins	Conseil Général Direction Départementale des Territoires Guide des plantations du Parc

Éléments ayant un impact important sur la TVB

	Rencontre de la trame écologique potentielle et de l'urbanisation	Une attention particulière doit être portée à la gestion de ces espaces.	Étude fine de ces zones dans le cadre des documents d'urbanisme pour définir des objectifs de gestion	Syndicat Mixte du SCoT du Saumurois
	Obstacle à l'écoulement (barrages, seuils...)	Les obstacles à la continuité aquatique qui empêchent les poissons et autres espèces de se déplacer librement dans les cours d'eau sont inventoriés.	Engagement d'une politique de continuité écologique (enlever les obstacles inutiles, mettre en place des passes à poissons)	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques Syndicats de Rivières (Bassin du Breuil et de la Roumer, Entente Interdépartementale/SAGE Authion), Agence de l'Eau, Fédérations de Pêche
	Autoroute (élément ayant un fort impact paysager et écologique)	Seuls les passages à faune permettent aux espèces de franchir une autoroute.	Associations et structures naturalistes : Conservatoire Régional des Rives de la Loire et ses Affluents, CPIE Touraine-Val de Loire, LPO Anjou et Touraine, EDEN 49, Société d'Études Scientifiques de l'Anjou, Entomologie Tourangelle et Ligérienne, Société d'Étude, de Protection et d'Aménagement de la Nature en Touraine, Conservatoire d'Espaces Naturels de la Région Centre, les Naturalistes Angevins, Amis et Riverains du Changeon et de ses Affluents.	
	Trame écologique et/ou paysagère structurante	Grandes continuités liant les différentes unités paysagères et le territoire hors-Parc.		

Continuité au-delà de l'unité paysagère



Lisière forestière et système prairial



Plan d'eau en lisière de forêt



Vergers avec inter-rangs enherbés

